

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

ESPACE PUBLIC

Sous-domaine :

**AMENAGEMENT
CŒUR DE VILLAGE
RUE DES ECOLES**

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DE LA
REGION**

N° 8/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 27 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Janvier 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES.

Absentes excusées : Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Mr François DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre de la politique « Cadre de Vie », l'aménagement « Cœur de Village » fait partie des priorités communales.

Il indique que, par délibération n° **56/2023** en date du **27 Novembre 2023**, la commune a fait l'acquisition d'une propriété immobilière composée de 1 bâtiment : **AA 146** à usage de logement, d'une superficie de **168 m2**.

Il rappelle aux membres du Conseil que ce projet prévoit la démolition de la maison d'habitation pour un aménagement aéré de l'espace.

Afin d'accompagner financièrement la commune dans la réalisation de ce projet, il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Le projet établi par M. PAULY, architecte s'appuie sur un estimatif des travaux de **79 931,50 € HT**, soit **95 917,80 € TTC**.

Le financement suivant est proposé :

- Subvention Carcassonne Agglo : 10 000,00 €,
- Subvention Région Occitanie : 30 000,00 €,
- Fonds communaux : 39 931,50 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant des travaux pour un montant TTC de 95 917,80 €,
- **SOLLICITE** une aide de 30 000 € auprès du Conseil Régional Occitanie,
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250127-20250127DEL8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY

